

Les infos

Vendredi 16 Mars 2007



2 ANS DÉJÀ...

Le suicide au travail fait la une de l'actualité. « Nous sommes face à un phénomène important et de plus en plus préoccupant, lié à la dureté du monde du travail et à sa précarité » estime Christian Larose, vice-président du Conseil économique et social qui vient de présenter un rapport accablant. Selon ce rapport, le suicide au travail « touche tous les milieux, mais en particulier les cadres ». Face à ces drames, d'aucuns persistent à nier l'évidence : « Comment le travail pourrait-il être en cause ? ... C'est certainement un problème privé qui a poussé à ce geste ». C'est avec ce credo que la direction de la SG avait accueilli la nouvelle du suicide de Sébastien F. le 5 avril 2005. La notion même de suicide était niée, la direction parle alors d'« accident dans le RER », jusqu'à ce que la CGT saisie par ses collègues indignés, se procure le procès verbal du CHSCT de la RATP qui ne laisse aucun doute sur la nature de son geste désespéré. Il est temps pour nous, comme pour Jean Pierre Soubrier expert sur le sujet à l'OMS, d'admettre la réalité de l'existence du lien possible du suicide avec le travail : « les suicides liés à l'activité professionnelle sont surtout ceux qui se produisent sur le lieu de l'entreprise. » Après avoir brisé le silence étouffant qui entourait ce second suicide à la Défense, il fallait étudier dans quelle mesure son environnement de travail, avait déclenché son acte... et en tirer les enseignements. La CGT, en collaboration avec la famille et les collègues de Sébastien, a dû imposer une enquête du CHSCT à la Direction et au SNB qui la refusaient et s'en tiennent à l'explication du « problème d'ordre privé ». Au cours de l'enquête pourtant, le directeur des back offices de l'époque reconnaît que « les clignotants n'ont pas fonctionné ». L'enquête dure plusieurs mois du fait des obstructions en tout genre.

C'est à la réunion du CHSCT du 13 mars dernier, qu'enfin le rapport d'enquête a été examiné. Nous avons décidé de le rendre public afin que ses enseignements bénéficient à tous. Ce rapport est donc disponible sur notre site intranet. Continuant envers et contre tout sa stratégie d'obstruction, la direction, par la voix du Président du CHS s'est accrochée à une déclaration « tout va bien ». Elle a « examiné avec attention le rapport », et considère « qu'il n'apparaît pas de décalage entre les dispositions prises par la SG et les préconisations du rapport ». Cet avis n'a pas été apprécié par l'inspecteur du travail, présent, malgré que ce même Président ait « oublié » de lui adresser une invitation comme la loi l'y oblige. La décision de l'Inspecteur du Travail va peser dans la manière dont les choses vont maintenant être traitées. Il a annoncé aux membres du CHSCT qu'il dressait un procès verbal qui sera transmis au procureur de la République. Ce dernier pourrait décider de diligenter une enquête de police et poursuivre la SG. Il est clair que le satisfecit que s'est accordé la direction devant le CHS sur les moyens et les missions confiés aux médecins du Travail et aux services sociaux, sur les formations managériales, sur la clarté des perpétuelles restructurations... ne pourra tenir très longtemps. Pour l'actuelle restructuration d'OPER/CAF (ancien service de Sébastien) par exemple, nos demandes portant sur les modifications dans les processus de travail devront recevoir une réponse plus complète que « la réorganisation va niveler les charges de travail ». Pas de quoi éclairer, ni rassurer le personnel concerné. Quant à la prochaine négociation sur le stress au travail, obtenue après tant d'années d'efforts, elle devra dépasser ce type de comportements et se concrétiser dans les faits par une vie au travail digne de notre époque...

CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT